

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DAC 130 Subventions (98.000 euros) à dix-sept structures au titre des aides aux projets musicaux.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n° 45-2339 du 13 octobre 1945 modifiée relative aux spectacles, article 1-2 ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 mars 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de 17 subventions à 17 structures au titre des aides aux projets musicaux ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Alma Viva, 45 rue Oberkampf 511e), pour la création de son spectacle jeune public Le carnaval des animaux sud-américains au Théâtre Dunois. SIMPA 94462 - 2019-02149 ;

Article 2 : Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à l'EURL BL Music, 215 rue Jean Jacques Rousseau 92130 Issy Les Moulineaux, pour sa création Nomades au Centre FGO-Barbara. SIMPA 192133 - 2019-03792 ;

Article 3 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Brouhaha, 19 rue de Moscou (8e), pour la présentation d'une nouvelle création du violoniste Théo Ceccaldi dans la salle La Gare. SIMPA 191937 - 2019-03469 ;

Article 4 : Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à l'association Centre de musique de chambre de Paris, 85 bis rue Henri Barbusse 93260 Les Lilas, pour ses créations à la Salle Cortot ; SIMPA 185040 - 2019-03290 ;

Article 5 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Compagnie Dialogos, 12 rue du Poteau (18e), pour sa création Barlaam & Josaphat au Musée Guimet; SIMPA 191061 - 2019-00450 ;

Article 6 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Compagnie Illimitée, 136 avenue Marx Dormoy 59000 Lille, pour la présentation du spectacle musical jeune public de Tony Melvil et Usmar au Théâtre Dunois. SIMPA 191456- 2019-00359 ;

Article 7 : Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à l'association Compagnie Les Frivolités Parisiennes, 108 rue Jean-Pierre Timbaud (11e), pour la présentation d'une nouvelle création de l'opérette d'Albert Roussel au Théâtre de l'Athénée. SIMPA 101781 - 2019-03227 ;

Article 8 : Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à l'association Ensemble Aleph, 18 rue Marcellin Berthelot 94140 Alforville, pour sa présentation d'Exotica de Mauricio Kagel au Théâtre de l'Aquarium. SIMPA 20623 - 2019-03701 ;

Article 9 : Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à l'association Festival Rive Gauche Musique, 21 avenue du Maine (15e), pour l'organisation du concert d'Anton Martynov, Anna Fusek et Silvia Frigato au Centre spirituel et culturel orthodoxe russe. SIMPA 185304 - 2019-04074 ;

Article 10 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Gavarnie Ensemble, 19 rue Ternaux (11e), pour la présentation d'œuvres du répertoire à vent à la Maison du Portugal et à la Maison de l'Argentine. SIMPA 191741 - 2019-03592 ;

Article 11 : Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à l'association La malle des Indes, 82 rue Botzaris (19e), pour la création et la présentation d'un répertoire de chansons d'après les poèmes d'Arthur Rimbaud à l'Hôpital Bretonneau. SIMPA 176242 - 2019-04128 ;

Article 12 : Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à l'association L'Aurore Boréale, 16 rue d'Alembert (14e), pour la création d'Into the hill de George Benjamin au Théâtre de l'Athénée. SIMPA 191875- 2019-03822 ;

Article 13 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Les arts improvisés, Le bourg 61470 Saint-Aubin-de-Bonneval, pour la création de Bartok : Budapest-Biskra au Studio de l'Ermitage. SIMPA 155181 - 2019-04152 ;

Article 14 : Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à l'association Motus, 22 rue Euryale Dehaynin (19e), pour la présentation de deux œuvres du compositeur Denis Dufour à l'église Saint-Merri. SIMPA 19631 - 2019-04170 ;

Article 15 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Adama, 28 rue de Tanger (19e), pour la présentation du spectacle musical d'Ilan Jaoui autour de la vie quotidienne des kibboutznikim en Israël au Centre Rachi. SIMPA 192578 - 2019-07524 ;

Article 16 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à la SARL Tacet, 4 rue de Cerisoles (8e), pour l'organisation d'un concert en hommage à Francis Lemarque au Studio de l'Ermitage. SIMPA 191951 - 2018-08782 ;

Article 17 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Association Trans-Européenne de Musique Pro-Orchestrale, 4 avenue Champaubert (15e), pour la création d'œuvres de Paul Ben-Haïm et Ödön Partosh au Pan Piper. SIMPA 190543 - 2018-08583 ;

Article 18 : La dépense correspondante, soit 98.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO